

Europe Ecologie

Rencontre vendredi 12 février 2010 sur Universités, recherche et politiques régionales

**Salle des thèses
Université Paris Diderot**

Marc Lipinski – Vice-président du Conseil régional d’Ile-de-France en charge de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation ; candidat Europe Ecologie (Hauts de Seine)

Marc Lipinski introduit la discussion en présentant le contexte de l’organisation de cette rencontre. Dans le cadre de la campagne électorale, Europe Ecologie Ile-de-France souhaite échanger sur la politique que la Région aura et pourra mener en matière d’enseignement supérieur et de recherche.

Lors de la mandature actuelle (2004-2010), le budget consacré à l’enseignement supérieur, à la recherche et à l’innovation a globalement doublé. Une politique volontariste a été mise en place : construction de bâtiments (principalement bâtiments d’enseignement et de formation, maisons des étudiants, bibliothèques), soutien à la mobilité internationale des étudiants et doctorants, construction de logements pour chercheurs, accent mis sur les allocations de recherche (plus de 1000 allocations régionales depuis 2004), mise en réseaux des acteurs franciliens de la recherche (Domaines d’intérêt majeur, DIM), Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l’Innovation (PICRI) etc.

La question de la poursuite de cette politique et/ou de son inflexion se pose dans un contexte spécifique :

- le futur mandat des conseillers régionaux sera d’une durée de quatre ans (et non de six) ;
- le projet de réforme des collectivités territoriales, avec notamment la possible suppression de la clause générale de compétences, risque de limiter l’action régionale à ses domaines d’intervention obligatoires (le développement économique ; l’aménagement du territoire et la planification, dont les transports ; la formation professionnelle, les formations sanitaires et sociales) ;
- mais aussi l’aspect financier de la réforme en cours, c’est-à-dire la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un système complexe de subventions d’Etat rendant in fine les régions beaucoup plus dépendantes de l’Etat (fin de l’autonomie financière) mais réduisant également leur capacité de financement. A noter à ce propos que la région Ile-de-France est très peu endettée ; et, à la différence de l’Etat, les collectivités territoriales sont obligées de présenter des budgets annuels équilibrés entre recettes et dépenses.
- Dans ce contexte, quelles sont les actions prioritaires que la Région doit mener ? Qu’en est-il de l’action régionale en matière d’enseignement supérieur et de recherche ?

A cette transformation du contexte réglementaire il faut ajouter d'autres réformes qui concernent directement les secteurs en question :

- La Loi LRU du 10 août 2007 a transformé la vie des universités françaises. Comment, dans le cadre de compétences universitaires plus ou moins élargies, les régions doivent-elles intervenir ? Doivent-elles travailler avec chacune des universités devenues plus ou moins autonomes ? Doivent-elles concentrer leurs actions sur les regroupements d'universités, et dans ce cas lesquels (PRES, campus etc.) ? Vers quelles opérations ?

A cet égard, la multiplicité des regroupements possibles à ce jour mérite de s'y attarder quelques instants car elle complexifie profondément le paysage francilien de l'enseignement supérieur et de la recherche. A côté de la Loi LRU par laquelle les universités sont appelées à devenir « autonomes » et à prendre des « compétences élargies », d'autres politiques ont été lancées qui invitent au contraire les universités à se regrouper et à mettre leurs compétences en commun, et ce via différents cadres rendant peu lisible la logique inhérente de la politique menée : les PRES créés avant l'élection de Nicolas Sarkozy, le Plan campus de Valérie Pécresse, les Pôles d'excellence très récemment en lien avec le « grand emprunt ». A titre d'exemple, certains acteurs membre du PRES Paris Cité sont également membre du campus Condorcet, mais pas tous. Qu'en est-il des établissements laissés à l'écart de ces différents regroupements : Paris 8 Saint Denis, Paris 10 Nanterre et, dans une autre mesure, Paris 13 (statut de membre associé et non de membre fondateur au sein du PRES Paris Cité)? En Ile-de-France, trois campus ont été retenus dans l'appel à projets campus : Condorcet - Aubervilliers, Saclay et Paris. Deux autres campus ont reçu des mentions spéciales (Paris Est comme campus prometteur et Cergy en tant que campus innovant). Pour Paris, la situation doit encore être précisée : on attend toujours à ce propos le rapport final de Bernard Larrouturnou, qui n'a d'ailleurs pas procédé depuis son rapport d'étape d'octobre 2009) à la concertation promise avec le Conseil régional.

- Que doivent faire les Régions ? Si la politique gouvernementale tend à ne privilégier qu'une sélection d'établissements, les Régions ne doivent-elles pas au contraire œuvrer en faveur de l'équilibre territorial et d'une réelle égalité des chances ? En se substituant à l'Etat défaillant ? Faut-il concentrer les actions de la Région sur les établissements les moins favorisés ? Faut-il également accompagner certains regroupements (la Région Ile-de-France a par exemple soutenu l'idée du futur campus Condorcet dès ses prémices), mais alors selon quelles modalités ?
- Face à tous ces regroupements et appels à projets, quelles conséquences sur les financements ? Les sommes annoncées par le gouvernement dans ce cadre doivent être regardées avec vigilance. Dans la plupart des cas, seuls les intérêts des montants annoncés en capital sont consommables (capitaux placés à un taux autour de 4 % ?)... Dans le cas du grand emprunt, sur les 35 milliards annoncés, un milliard est promis en cash pour Saclay (en plus du capital lié au plan campus : 850 millions) ! Certes, Saclay bénéficie d'un traitement très particulier de la part du Ministère... mais pour le reste du grand emprunt, on ne connaît ni les taux ni les modalités. On sait uniquement que ces sommes iront aux projets retenus suite à l'appel à projets pôles d'excellence, et seulement aux pôles qui auront fait la preuve de leur excellence - après une période probatoire de trois ans – définie selon des critères à préciser (aspect international, gouvernance, résultats, liens avec le tissu économique etc.). Face à cet imbroglio peu digeste et peu compréhensible, quel mode de financement de la Région ? quelles modalités de participation ? Pour le moment, l'Ile-de-France refuse d'entrer dans les

partenariats publics-privés (PPP) que le Ministère soutient... PPP qui eux aussi privilégient les établissements les plus riches.

- La question de la propriété des bâtiments doit elle aussi être posée. La LRU prévoit une possible dévolution du patrimoine immobilier aux établissements. Le Conseil régional d'Ile-de-France, lorsqu'il construit un bâtiment, est maître d'ouvrage. Une fois construit, le bâtiment est remis à l'Etat. Or, dorénavant, celui-ci est susceptible de les remettre aux établissements. Cette dévolution du patrimoine n'est pas sans risque. En cas de difficulté financière future (et cela peut arriver comme on le constate dans les grandes universités américaines comme Harvard), rien ne garantit que les établissements ne seront pas tentés de vendre leur capital immobilier à une entreprise, à une banque. Un bâtiment construit par une collectivité territoriale pour l'enseignement supérieur et la recherche pourrait alors être vendu à un acteur privé en perdant sa destination initiale. Face à ce risque, quelles garanties ? Comment anticiper ?

Luc Bentz – UNSA Education

Traditionnellement, et légalement, l'enseignement supérieur relève des compétences de l'Etat. Or, depuis un certain nombre d'années, les collectivités territoriales interviennent financièrement dans ce secteur, notamment via les Contrats de projets Etat-Région (CPER). Les Régions jouent ici un rôle qui peut bien souvent être qualifié de déterminant. Toutefois, des situations plus controversées existent comme en témoigne l'exemple du Conseil général des Hautes Seine qui mène une politique spécifique de soutien au pôle Léonard de Vinci, au détriment de l'Université Paris Ouest.

Luc Bentz partage le constat que la LRU bouscule tout. La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements n'est pas sans risque. En cas de difficultés financières ou de problèmes liés à l'entretien de bâtiments, vers qui se tourneront les établissements ? Vers l'Etat ? Mais ce dernier se dessaisit justement de ses obligations dans ce domaine. Vers les régions ? Or, avec la réforme de la fiscalité en cours, les finances des régions sont mises à mal... Les régions qui sont en général très attentives aux établissements implantées sur leur territoires ne seront plus en mesure de soutenir autant les universités. Or, il convient de rappeler que, dans bien des cas, les universités n'existeraient pas sans le soutien régional dont elles bénéficient (exemple de l'université du Limousin). Dans ce contexte, Luc Bentz met en avant la nécessité d'adopter une logique de partenariat à trois, entre université, Etat et région.

Luc Bentz insiste par ailleurs sur l'importance de la formation initiale et continue. Selon lui, l'université remplit de façon insatisfaisante sa mission de formation tout au long de la vie (DIF notamment). L'UNSA avait déposé un amendement dans le cadre de la LRU sur la formation tout au long de la vie, mais le gouvernement s'y est opposé. Il y a là un véritable enjeu et les régions, compétentes en matière de formations professionnelles, pourraient avoir ici un rôle incitatif. Cette perspective est à envisager.

Jacques Fossey - SNCS

Jacques Fossey constate que l'enseignement supérieur et la recherche vont devenir des compétences directes des établissements. Or, pour le SNCS, ces champs doivent demeurer des compétences nationales ; c'est au niveau national que la cohérence territoriale doit être réalisée.

Jacques Fossey souligne par ailleurs l'importance des conseils consultatifs. Discuter des schémas directeurs de la recherche est essentiel.

En Ile-de-France, la recherche est très importante, toutefois un déséquilibre territorial s'observe. A cet égard, les transports constituent un véritable enjeu, il en va de la nécessaire proximité entre les étudiants, leurs lieux de vie, et les universités.

Enfin, Jacques Fossey souligne la nécessité de faire preuve d'une certaine prudence lorsque les collectivités territoriales annoncent engager un euro pour chaque euro (vrai) investi par l'Etat. Ce parallélisme risque de renforcer les déséquilibres en concentrant les financements sur les projets déjà financés par l'Etat.

Colette Guillopé – SGEN CFDT

Colette Guillopé apprécie le volontarisme de l'action régionale en matière de recherche (DIM notamment). Toutefois, elle souligne qu'il en est autrement en matière d'enseignement supérieur où l'action régionale est beaucoup moins importante. Quelques enjeux sont particulièrement mis en avant : la politique régionale pour les étudiants les plus pauvres, notamment le logement étudiant ; les transports et l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur ; la LRU et les modifications demandées quant à la gouvernance ; la transparence nécessaire dans la question du grand emprunt, notamment pour ce qui est de la gestion de l'aménagement du plateau de Saclay ; la formation continue et professionnalisante dans le supérieur ; le devenir des établissements actuellement en dehors des PRES, étant en faveur de regroupements équilibrés d'universités et d'établissements (contrairement à ce qui a été fait pour Paristech, qui ne regroupe que des Grandes écoles) ; l'égalité des chances sur le territoire, notamment entre les femmes et les hommes, et la question des internats pour les jeunes filles...

Emmanuel Saint-James – Sauvons la Recherche !, UPMC

Emmanuel Saint-James retrace brièvement l'historique de ces dernières années : OCDE, appel de la Sorbonne, processus de Bologne... Peu à peu, un glissement a eu lieu. De la libre circulation des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, on est passé à la mise en place d'un système de comparaison entre universités européennes et internationales avec l'identification d'outils de comparaison peu appropriés. La réforme LMD, par exemple, devait notamment faciliter les comparaisons en uniformisant les systèmes universitaires au niveau européen. Or, c'est un échec puisque de nombreuses disparités demeurent.

En outre, ce système de comparaison conduit à une privatisation rampante de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce que dénonce Emmanuel Saint-James. A travers la course aux comparaisons, et du fait des éléments comparés, les établissements jugés les meilleurs sont en définitive les plus riches et les plus chers. Cette logique bénéficie dès lors aux établissements privés.

Les réformes menées par Valérie Pécresse vont dans ce sens. Désormais, les étudiants sont considérés comme des clients. Comme ce sont les universités qui pilotent la recherche, les universités deviennent concurrentes. Attirer les étudiants devient un enjeu pour les établissements, d'où la course aux « Prix Nobel » qui s'observe. Cette concurrence risque de conduire à la mort de certains établissements. Pour être le plus performant possible par

rapport aux critères du classement de Shanghai, certains établissements s'agglomèrent en PRES alors que d'autres se paupérisent.

Pour Emmanuel Saint-James, face à ces dérives et parce que la connaissance doit être partagée entre tous, le Conseil régional d'Ile-de-France doit intervenir. Les deux axes principaux peuvent être :

- les universités « délaissées » par les mouvements de réformes et de regroupements actuels ;
- les opérations mutualisées.

Quelques exemples de moyens communs entre les établissements : les bibliothèques inter-universitaires (avec le cas échéant un système d'entrepôt commun et une livraison via des navettes) et les aides sociales aux étudiants (comme le logement). A cet égard, Emmanuel Saint-James pointe un contre-exemple à ne pas suivre : la volonté de l'UPMC de construire sur le site de l'UPMC des logements réservés exclusivement aux étudiants de l'UPMC.

Pascal Binczak – Président de Paris 8

De façon générale, Pascal Binczak met en exergue les menaces que constituent les réformes actuelles pour les principes et les valeurs républicains. La LRU constitue une régression et menace les principes républicains d'égalité.

Il souligne que l'élargissement des compétences comprend deux niveaux, à savoir un volet technique et un volet politique. Ainsi, désormais, les présidents d'université peuvent recruter qui ils veulent, sans égard pour les concours, les barèmes salariaux etc. C'est donc la fin de l'égalité de traitement des agents du service public.

Autre grande menace pour les principes républicains, les inégalités dans les dotations allouées aux établissements. De façon générale, on constate que les universités spécialisées en SHS ont des budgets inférieurs à celles spécialisées en sciences dites « dures ». Ainsi, alors que la plupart des établissements bénéficient en moyenne d'environ 7000 € par étudiant, Paris 8 ne dispose que de 3000 € par étudiant (5 000 en budget consolidé). L'égalité devant le service public est désormais menacée. Le système concurrentiel qui est actuellement instauré risque de menacer l'équilibre territorial et l'égalité d'accès aux services publics : selon où les étudiants vivront, ils auront accès à un service public de l'enseignement supérieur disposant de plus ou moins de moyens. La politique actuelle menée par le gouvernement renforce ces inégalités : plan campus, PRES... versus exclusion de certains établissements et instauration de collèges universitaires. A cet égard, Pascal Binczak rend hommage à la Région Ile-de-France qui soutient Paris 8.

Enfin, il insiste sur la formation tout au long de la vie qui est également un enjeu. Avec la LRU, l'insertion professionnelle devient la troisième mission des établissements. Or, l'université doit demeurer le lieu de la production et de la transmission des savoirs : la professionnalisation ne doit pas être sa vocation première.

Suzy Halimi – Présidente du CCRRESTI

Suzy Halimi rend également hommage à l'action du Conseil régional d'Ile-de-France.

Le CCRRESTI (Conseil consultatif régional pour la recherche, l'enseignement supérieur, les technologies et l'innovation) a mis en place trois groupes de travail afin de faire des propositions d'ici la fin mars sur les thématiques suivantes :

- le nouveau paysage de l'enseignement supérieur francilien et de la recherche,
- la vie étudiante en Ile-de-France,
- la communication du Conseil régional et donc la visibilité de ses dispositifs et actions.

Sur la question des regroupements des établissements, Suzy Halimi remarque que l'argument selon lequel se regrouper permet d'être plus compétitif au niveau international ne se justifie pas toujours. Certains laboratoires peuvent être de petite taille et bénéficier d'une notoriété internationale. L'IFRAF (Institut francilien de recherche sur les atomes ultra-froids, labellisé DIM par la Région) en témoigne. En outre, les regroupements doivent être le résultat d'une volonté venant de la base et ne doivent pas être imposés.

Suzy Halimi émet les recommandations suivantes pour l'action à venir de la région Ile-de-France :

- les avantages d'une contractualisation tripartite entre Universités-PRES / Etat / Régions ;
- la nécessité de poursuivre le soutien régional aux projets fédérateurs, comme elle l'a fait à travers les DIM ;
- l'importance de soutenir de façon plus importante, et peut-être plus ciblée, les sciences humaines et sociales : veiller à une meilleure égalité dans la répartition des allocations de recherche entre sciences « dures » et SHS, soutenir les projets fédérateurs en SHS (thématique à envisager : les mouvements des populations en Ile-de-France) ;
- favoriser et faciliter la mobilité.

Jean-Louis Fournel – Sauvons l'Université ! (SLU)

Jean-Louis Fournel souligne également l'importance des sciences humaines et sociales. Il insiste sur l'enjeu de l'équilibre territorial. Quelle(s) action(s) pourra mener la Région pour lutter contre les déséquilibres auxquelles conduisent les politiques actuelles du gouvernement (LRU notamment) ?

L'équilibre étant le contraire de la concurrence, Jean-Louis Fournel estime qu'il faut s'interroger sur la terminologie employée : pôles d'excellence, compétences, usagers... L'utilisation d'une telle terminologie n'est pas sans conséquence. Il est nécessaire pour la gauche de s'interroger sur la façon dont elle reprend le lexique de l'adversaire sans s'interroger sur les effets que cela produit ; il faut mener une bataille sémantique contre la pseudo modernité du lexique technocratique des gouvernements et des organisations internationales comme l'OCDE qui veulent simplement faire entrer l'ESR dans la logique du marché et donc recourir pour ce faire à un lexique venant pour l'essentiel de l'économie.

Etienne Boisserie – SLU

Il partage l'analyse de Jean-Louis Fournel quant à la terminologie utilisée. Selon lui, il conviendrait de refonder le vocabulaire servant aujourd'hui à qualifier l'enseignement supérieur et la recherche. Le vocabulaire managérial ne peut pas convenir à ce service public. Etienne Boisserie souhaite que la Région s'interroge sur la logique dans laquelle elle se situe et place ses actions. Un changement de paradigme doit avoir lieu.

André Bellaïche – Paris Diderot, mathématiques

André Bellaïche estime que le recrutement sur contrat peut avoir un sens dans certaines situations, par exemple pour offrir des conditions convenables à des étrangers en milieu de carrière. Il considère que la comparaison entre les établissements fait également sens. A cet égard, il indique qu'il faut en lisant les rapports type OCDE garder à l'esprit que dans le monde la plupart des universités intègrent écoles d'ingénieurs et de commerce, à la différence des universités françaises. D'autre part, dans les grandes universités privées ou autonomes de ces pays, les départements de science-technologie-médecine, ceux qui « rapportent » grâce aux contrats, acceptent volontiers de subventionner les départements déficitaires de lettres et sciences humaines. Cela fournit un argument supplémentaire, avec le besoin d'offrir aux étudiants des formations pluridisciplinaires, pour revenir sur la division des universités telle qu'elle s'est faite en 1970, et pour se prononcer en faveur des regroupements en cours dans les universités de la région parisienne.

Mathieu Brunet – SLU

Mathieu Brunet s'interroge sur le CCRRESTI et notamment sur sa représentativité. A cet égard, **Marc Lipinski** précise les éléments suivants :

- le CCRRESTI est composé de 57 membres,
- et il est organisé en cinq collèges : le premier collège regroupe les institutions, le deuxième collège représente la recherche finalisée et les entreprises, le troisième réunit des personnalités qualifiées du monde scientifique, le quatrième rassemble les organisations syndicales représentatives des salariés, des employeurs et des étudiants, enfin, le cinquième correspond à des représentants du monde associatif concerné par le progrès scientifique, la diffusion des connaissances et la vie étudiante. Certains sont nommés par la Région, d'autres sont désignés par leurs organisations.

Mathieu Brunet s'interroge également sur les relations entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris, notamment sur la question des locaux universitaires. A ce propos, **Marc Lipinski** répond que la Ville de Paris et la Région entretiennent de bonnes relations mais que, en ce qui concerne les locaux, la Ville de Paris est propriétaire historique de bâtiments universitaires, d'écoles et de leur foncier, ce qui n'est pas le cas de la Région qui ne possède aucune propriété.

Mathieu Brunet s'intéresse également à une des grandes spécificités du système français : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Il souhaiterait connaître les actions menées par la Région en ce domaine. **Marc Lipinski** explique que les lycées relèvent des compétences des Régions, mais que celles-ci concernent principalement l'immobilier et non les enseignements qui y sont organisés. Marc Lipinski rappelle aussi que la position des VERTS est pour un rapprochement, et à terme une intégration, des CPGE puis des écoles dans les universités.

Thomas Lamarche – Paris Diderot, économiste

Thomas Lamarche considère que la LRU doit se comprendre dans une réforme en profondeur de tout le système. Certes, un pouvoir considérable est donné aux Présidents des universités mais, plus encore, c'est une privatisation des esprits qui est amorcée, mais pas une privatisation formelle. Les universités deviennent des organisations productives. Le mouvement de fond s'explique par la construction d'une logique sectorielle ; une logique de secteur productif. Il constate qu'il y a historiquement un passage de l'université d'élite à l'université « de masse » (c'est alors la compétence de la population de façon générale qui est

en jeu)... la question du maintien d'une université « de l'excellence » n'étant pas interrogée (focaliser sur l'excellence ne permet pas de former la population, mais plutôt de penser des îlots de compétitivité internationale). Ce choix de périmètre, ce changement de périmètre, est grave, c'est un choix politique majeur. Thomas Lamarche constate en outre que les marges de manœuvre face à ces transformations sont très étroites, mais non nulles (par exemple, pour les régions, la possibilité de contractualiser mais en mettant des conditions aux soutiens). Les méthodes d'évaluation, par exemple, peuvent être appliquées par ceux-là même qui s'y opposent, il faut penser des systèmes alternatifs de reddition : ie trouver les indicateurs qui prouvent la pertinence de l'université de masse.

Jacques Fossey

Il dénonce la mise en place, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un système libéral reposant sur les lois du marché. Via la LRU, c'est la loi elle-même qui place la concurrence au cœur du système, qui crée la concurrence entre les universités. Face à cette évolution, le Conseil régional d'Ile-de-France doit défendre une toute autre logique. Prenant le contre-pied de cette politique de mise en concurrence, le Conseil régional devrait particulièrement soutenir les moyens communs aux universités.

Benoit Eurin - ancien Président de Paris Diderot, membre du Conseil économique et social régional, et membre du CCRRESTI

Benoit Eurin constate que les réformes actuelles sont inspirées du système anglo-saxon. Ce modèle universitaire s'impose partout. Selon lui, l'exception française, le « village gaulois », doit être revue, pour être plus conforme avec le mouvement général.

Etienne Boisserie rétorque que la stigmatisation de la spécificité française par rapport à un autre modèle est, selon lui, déplacée. Le modèle anglo-saxon, libéral, est en effet en train d'exploser. Les récentes déclarations du gouvernement britannique quant à la diminution des moyens alloués aux établissements ou quant au licenciement de certains professeurs, notamment en SHS, en témoignent.

Sur la question de la politique menée par le Conseil régionale d'Ile-de-France, **Benoit Eurin** estime que beaucoup a été fait en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il suggère par ailleurs que le Conseil régional d'Ile-de-France devrait financer plus de constructions de logements étudiants car il s'agit là d'un véritable enjeu pour l'équilibre territorial. Enfin, Benoit Eurin regrette que les représentants du conseil régional au sein des CA des universités ne soient pas suffisamment présents.

Sur ce point, **Marc Lipinski** précise qu'il y a désormais depuis la réduction du nombre des membres de CA une réelle importance à être présent en CA. A cet effet, il faudrait se donner lors de la prochaine mandature les moyens de mieux former les futurs Conseillers régionaux siégeant dans les CA sur les enjeux et spécificités des universités.

Benoit Eurin suggère par ailleurs que les SHS soient mieux intégrées au sein d'établissements pluridisciplinaires, ce qui permettrait aux SHS de bénéficier de plus de moyens car ceux-ci sont souvent apportés par les sciences dures et la médecine. En outre, concernant la dévolution du patrimoine, il indique que la philosophie première de la vocation des bâtiments construits doit être maintenue. Il faudrait s'assurer que les bâtiments construits

par l'Etat et par les collectivités territoriales garderont une vocation d'enseignement supérieur ou de recherche dans leur utilisation. Enfin, à propos des CPGE, Benoit Eurin estime que la coupure avec l'université est réellement problématique.

Sophie Lalanne – Groupe Espère, Parti socialiste, Paris 1

Sophie Lalanne considère que la LRU est synonyme de désengagement de l'Etat. Aussi, comme elle l'a fait pour les lycées qui étaient dans un état catastrophique, elle pense que les régions devraient être pleinement compétentes, avec un transfert financier adéquat, en matière d'université.

Emmanuel Saint-James

Emmanuel Saint-James souhaite revenir sur le fait que le calendrier des examens voté par le CA de l'UPMC est vécu comme une profonde aberration. Ce calendrier a en effet été fixé en fonction des étudiants étrangers, qui ne représentent pourtant qu'un tout petit pourcentage des étudiants de l'UPMC. Mais, attirer des étudiants étrangers, avoir une renommée internationale, pouvoir apparaître comme un acteur sérieux au niveau international est devenu un enjeu. Il en va de la notoriété de l'UPMC dans ce contexte de mise en concurrence des établissements.

Emmanuel Saint-James estime que la dévolution du patrimoine à chaque université traduit un réel désengagement de l'Etat et risque de s'opérer sans que les conséquences en soient clairement exposées. Quid des frais d'entretien des locaux ? Quid de l'impôt foncier ?

Joël Chenais – UPMC

Pour Joël Chenais sur la question du devenir des locaux (co) financés par la région, face aux risques entourant le devenir du patrimoine immobilier des universités – suite à la possibilité de dévolution du patrimoine – il conviendrait que :

- la Région garde la propriété des locaux qu'elle construit ;
- ou, a minima, que des règles contraignantes soient ajoutées quant au type d'utilisation possible des locaux (une obligation quant à l'usage des bâtiments – vocation d'enseignement, de recherche etc.).

Sur la question de soutien financier à des projets co-élaborés entre plusieurs entités, la région doit en refuser l'attribution lorsque ceux-ci impliquent uniquement des grandes écoles. Celles-ci doivent être invitées à s'intégrer à des projets au minimum co-pilotés par une ou plusieurs universités.

Joël Chenais considère que la Région devrait voir comment s'impliquer dans la résolution d'une difficulté récurrente pour de nombreux jeunes habitant la périphérie de l'Ile-de-France, il s'agit de la difficulté à effectuer dans de bonnes conditions la première année des études de médecine qui est le concours. La création délocalisée d'enseignement de première année qui leur permettrait de ne pas être épuisés par des temps de transports rédhibitoires impliquerait évidemment la mise à disposition de locaux que pourrait peut-être trouver/financer la région (Ce qui implique évidemment que les UFR de médecine acceptent de déconcentrer l'enseignement ..., ce qui pourrait, entre autres se faire, au moins en partie, par téléconférence. De toute façon, il est à craindre à la rentrée prochaine une explosion des effectifs pour des capacités en locaux inextensibles intra muros ...).

Frédéric Tournier – Paris Diderot

Frédéric Tournier met en avant la difficulté suivante : les financements des projets étant de plus en plus éclatés (Etat, régions, départements, fondations, autres), la recherche de financements devient chronophage. Pour financer un seul projet, il est bien souvent nécessaire de répondre à un nombre croissant d'appels à projets. Or, répondre à ces appels à projets prend du temps sur d'autres activités. Il conviendrait peut-être de rendre plus cohérents les appels à projets lancés par les uns et les autres.

Il propose en outre de créer un lien entre la Région Ile-de-France et les Bureaux de la Vie Etudiante des Universités afin de mettre les étudiants au centre, en prenant plus en compte leurs situations, besoins, difficultés...

Vanessa Jérôme – Paris 1

Vanessa Jérôme pense que deux combats doivent nous occuper. Il faut lutter à la fois contre la « managérialisation » de l'université et contre la tentation de conserver en l'état une université qui en réalité, n'est pas parvenue à en finir avec les inégalités sociales et de genre et qui souvent, tend même à les reproduire. La bataille de ce point de vue n'était pas terminée et on a malheureusement fait la confusion entre « démocratisation » et « massification » de l'enseignement supérieur.

Selon elle, les régions devraient mener deux politiques publiques principales dans ce secteur : développer des politiques permettant de lutter contre les inégalités territoriales et entre établissements, et envisager des aides directes aux étudiants. Il s'agit en effet d'aider ceux qui sont issus de familles où les conditions ne sont pas de nature à favoriser leur ascension sociale.

Vincent Madeline – IEP Paris

Vincent Madeline met en avant l'enjeu des frais de scolarité. L'augmentation de ces frais et leurs niveaux différents génèrent des injustices. Certains étudiants brésiliens, boursiers dans leur pays, payent des frais de scolarité allant jusqu'à 1 200 euros l'année.

La question du logement universitaire est très importante aussi. Alors que Mme Péresse va détruire la cité U d'Antony, le taux d'étudiants logés en résidence universitaire en Ile-de-France reste deux fois inférieur à la moyenne nationale.

Toujours dans le domaine du CROUS, l'augmentation du prix du repas est constante et continue depuis plusieurs années.

Par ailleurs, Vincent Madeline remarque que la constitution des PRES est entourée d'inconnues. A l'IEP, qui intègre le PRES Paris Cité autour de Paris Descartes, les étudiants ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés.

Laurent Audouin – président de la commission nationale des Verts Enseignement supérieur et recherche

Laurent Audouin met en avant quelques points défendus par les Verts :

- Concernant la vie étudiante, les Verts sont favorables à l'instauration d'une allocation

étudiante. Cette mesure ne peut être mise en œuvre qu'à l'échelle nationale ; la région doit jouer sur d'autres leviers, au premier rang desquels un effort important pour le logement étudiant. En Ile-de-France, les Verts proposent d'augmenter l'offre de 20000 places dans la prochaine mandature. Un réseau de transport en commun efficace, autre priorité des Verts, est également une contribution importante à l'accessibilité des lieux universitaires par le plus grand nombre.

- Les Verts se sont dès sa promulgation opposés à la LRU ; ils souhaitent revenir sur ce texte et remettre à plat la gouvernance universitaire pour privilégier la coopération entre acteurs plutôt que leur mise en concurrence. La course à l'excellence et la logique de compétition risquent de marginaliser certaines universités, y compris en Ile-de-France : les régions, à défaut de pouvoir corriger l'action gouvernementale, peuvent et doivent concentrer leurs moyens sur les universités moins bien dotées et les outils de coopération.
- Le gouvernement joue un jeu dangereux en ne s'intéressant qu'aux universités : la dualité avec les écoles est une faiblesse structurante du système français et doit être progressivement résorbée. Les PRES sont un bon outil pour cela, mais la question de leur gouvernance démocratique se pose dès à présent.
- Les Verts considèrent que les fusions d'universités peuvent être un atout dans la perspective de la pluridisciplinarité ; ils offrent également certaines garanties en termes de démocratie interne (avec, actuellement, les limites inhérentes à la LRU).
- Les Verts soutiennent l'idée de vacations réservées aux étudiants sur les campus tout au long de l'année, avec un encadrement strict (nombre d'heures compatible avec de bonnes conditions d'études et non-substitution à des emplois permanents). Ces emplois répondent à un besoin social et permettront d'élargir la gamme de services accessibles, par exemple une plus grande amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques.
- Les Verts estiment que la mobilité internationale doit être renforcée et souhaitent poursuivre le développement des bourses à la mobilité ;
- Enfin, au cours de la mandature sortante, les représentants des régions – pourtant de gauche - ont rarement pris dans les CA des universités des positions courageuses, à l'image de l'abstention du représentant de l'Ile-de-France sur le vote de la dévolution immobilière à Paris VI en janvier 2010. Les futurs exécutifs régionaux devront veiller à préparer les CA des universités pour que les votes soient en accord avec des positions politiques argumentées.

Marc Lipinski

Au regard des échanges qui viennent d'avoir lieu, Marc Lipinski souhaite faire part des remarques suivantes :

- La contractualisation tripartite qui a été évoquée à plusieurs reprises n'est pas, à l'usage, tenable. A travers la réalisation des Contrats de plan et de projets (CPER), la Région n'a pu que constater que, trop souvent, les engagements financiers de l'Etat ne sont pas honorés. D'où la volonté, à l'intérieur du CPER, de « décroiser » les engagements financiers respectifs de la Région et de l'Etat, c'est cette dissociation des engagements qui permet à la Région d'avancer dans la réalisation de nombreux bâtiments.
- L'équilibre territorial est un véritable enjeu. La Région doit en effet soutenir les établissements les moins financés par l'Etat, et cette considération risque de s'accroître au vu de la politique menée par le gouvernement actuel. En outre, au regard de la concurrence exacerbée qui est progressivement mise en place, les projets communs et mutualisés doivent être privilégiés par la Région.

- Par rapport à cet enjeu d'équilibre, Marc Lipinski constate que certains dispositifs actuels du Conseil régional sont porteurs d'un effet pervers. Bien souvent, la Région intervient à hauteur d'un pourcentage maximum du coût global du projet (et dans la limite d'un montant maximum). Or, on constate que ce sont les établissements les plus riches qui présentent les projets les plus onéreux (ces établissements bénéficient souvent de donations importantes du secteur privé qui leur permettent, dans cette configuration - de développer des projets très ambitieux). Ce sont donc les établissements les plus riches qui demandent (et obtiennent) le plus à la Région (exemple de la rénovation de la bibliothèque de Polytechnique co-financé par un don de Bernard Arnault, ancien élève). Dans un souci d'équilibre territorial, il apparaît que donner « autant à tout le monde » est une politique de principe qui n'est pas soutenable et doit être réévaluée.
- Le logement étudiant est probablement une des principales priorités. Il en va de même des transports. La proximité et l'accessibilité lieu de vie - établissement d'étude sont essentielles.
- Sur la question des aides directes, Marc Lipinski attire l'attention des uns et des autres sur le fait que la Région Ile-de-France héberge pas moins de 600 000 étudiants. La généralisation d'aides directes (même sur critères sociaux) aurait un impact énorme sur le budget régional, au moment où il va tendre à diminuer.
- Sur la question de la propriété des bâtiments construits par les collectivités territoriales, Marc Lipinski indique qu'il est en effet impératif de prévoir une clause de sauvegarde de la vocation d'enseignement/recherche des bâtiments en question.